

Crédit d'étude de Fr. 170'000.- pour l'évaluation globale et cohérente du potentiel de l'énergie solaire à Delémont

1. PRÉAMBULE

Lors de sa séance du 14 décembre 2009, le Conseil de Ville a accepté, sous forme de postulat, la motion 5.11/09 - "Promouvoir l'énergie photovoltaïque". Cette motion demandait d'étudier le potentiel de l'énergie solaire à Delémont.

Le Conseil de Ville a également accepté une demande de crédit permettant d'évaluer le potentiel des nouvelles énergies renouvelables (NER) à Delémont dans sa séance du 1^{er} mars 2010. Il était mentionné dans ce message au point 2.5 : *"Suite à la motion 5.11/09 - "Promouvoir l'énergie photovoltaïque" acceptée par le Conseil de Ville sous forme de postulat, les travaux pour proposer une étude sont en cours. Le cas échéant, la partie photovoltaïque de l'étude NER fera ainsi l'objet d'une demande de crédit ultérieure."*

Cette demande de crédit complète la partie solaire de l'exploration du potentiel énergétique des NER à Delémont, conformément aux délibérations parlementaires précédemment mentionnées.

L'objectif principal et prioritaire de cette étude est de créer un projet global avec une vue d'ensemble cohérente et coordonnée tenant compte de tous les aspects liés à la construction de panneaux solaires, thermiques ou photovoltaïques, comme par exemple le respect du patrimoine bâti, la capacité du réseau électrique à reprendre l'énergie produite sans investissements inappropriés, la capacité des structures à supporter les installations, la rentabilité des investissements.

2. METHODOLOGIE DE TRAVAIL

2.1. Analyse du potentiel total de la ville et étude de faisabilité

2.1.1. Inventaire exhaustif

Par un inventaire exhaustif des bâtiments de la ville, cette étude doit permettre de donner une vision globale du potentiel solaire, qu'il soit photovoltaïque ou thermique de Delémont. La méthode retenue est une analyse numérique des données géomatiques. Cette étude se fera en collaboration avec l'école d'ingénieur d'Yverdon-les-Bains (HEIG-VD) qui a déjà des expériences en la matière. Cette étude pourra être mise à la disposition de tout propriétaire intéressé par le potentiel de son bâtiment.

Dans le détail, cette phase comprend les études géomatiques pour définir le potentiel solaire.

2.1.2. Etude pluridisciplinaire de sites potentiels

Une fois l'inventaire du potentiel réalisé, il s'agira de sélectionner une vingtaine d'ouvrages prometteurs pour la réalisation de telles installations. Ensuite, il s'agira de vérifier par une étude de faisabilité pluridisciplinaire que les sites présélectionnés offrent le potentiel et l'intérêt, du point de vue de la production d'énergie, des coûts de réalisation et des coûts d'amortissement, pour la réalisation des installations avec des acteurs locaux en ce qui concerne les bureaux d'ingénieurs civils, architectes, et autres mandataires nécessaires.

L'étude de faisabilité consiste à vérifier, par une reconnaissance sur site par les mandataires des 20 ouvrages sélectionnés, que la réalisation d'une installation photovoltaïque est techniquement possible et économiquement intéressante et viable. Les motifs d'abandon pour raisons techniques pourraient être par exemple la capacité insuffisante du réseau à transporter l'énergie produite, des obstacles en toiture ou la nécessité d'un renforcement onéreux de la structure de la toiture.

L'étude de faisabilité comprend également, outre les relevés nécessaires, une première estimation des coûts d'investissement et des coûts de production de l'énergie.

Dans le détail, cette phase comprend l'étude des contraintes architecturales (par ex. : protection du patrimoine) à prendre en compte, les discussions préliminaires avec Swissgrid en vue de l'obtention de la RPC, études des impacts architecturales, génie civil et électrique, impacts sur le réseau électrique des SID (basse tension et moyenne tension).

2.2. Etudes de détail pour la réalisation de 20 installations

Suite à la première phase évoquée au point 2.1, le projet prévoit les études et prestations pluridisciplinaires de détail pour réaliser une vingtaine d'installations, y compris les appels d'offres, surveillances des travaux et réception des travaux. Cette deuxième phase sera intégrée dans une demande de crédit globale incluant les investissements nécessaires pour la réalisation de ces projets.

3. COUT ET FINANCEMENT DE L'ETUDE

Les coûts de l'étude se résument comme suit :

2.1. Analyse du potentiel total de la ville et étude de faisabilité	Fr. 164'000.-
2.2. Etudes de détail pour la réalisation de 20 installations	A inclure dans une éventuelle demande de crédit de réalisation des installations
Divers et imprévus (5 %)	Fr. 6'000.-
Montant total	Fr. 170'000.-

Ce crédit sera financé par les SID par voie d'emprunt dont la charge financière annuelle sur 10 ans se montera à Fr. 22'100.- (intérêts 3 % et amortissement sur 10 ans).

4. PRÉAVIS DES AUTORITÉS

La Commission des finances a préavisé favorablement cet objet. Le préavis de la Commission de l'énergie et des eaux sera donné oralement lors de la séance du Conseil de Ville.

Le Conseil communal estime que la présente demande de crédit permettra de développer de façon globale et cohérente les NER à Delémont, en complément de la demande de crédit déjà acceptée par le Législatif delémontain. Il invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 28 juin 2010